

**EPAGE Sud Ouest du Mont Ventoux
194, boulevard Albin Durand
84260 SARRIANS**

**COMPTE RENDU
Du comité syndical
du 21 mars 2013
A Monteux**

L'an deux mille treize et le 21 mars, les membres du comité syndical se sont réunis à Monteux sur convocation qui leur a été adressée selon les formes légales.

Présents : Mme et M Guy MOURIZARD (Aubignan), Alain XAVIER (Beaumes de Venise), Philippe HECKEL (Bédarrides), Jacques POMIAN (Bédoin), Jean-Claude FREYCHET (Caromb), Bruno GANDON (Carpentras), Jean-Pierre OLIOSO et Antoine ALARCOS (Loriol du Comtat), Gérard MEGEL (Mazan), Pierre MARGAILLAN et Evelyne ESPENON (Monteux), Joël VILLON (Mormoiron), Noël SIMON (Saint Pierre de Vassols), Robert ONDE et Jacqueline BOUTEILLE (Sarrians), Pascal CHASTAN (Vacqueyras), Robert DUFOUR et Pierre COURBET (Villes sur Auzon)

Absents excusés : Alain Guillaume, Georges Peyronnet, Christophe Chaumard, Serge Andrieu, Alain Pichot, Florian Lewonkzuk, Robert Grimault, Vincent Bérangier, Claude Onde.

Monsieur le Maire de Monteux souhaite la bienvenue aux délégués. Il dit que pour ce comité, où se déroulera le vote du budget 2013, il faut que les délégués jouent un rôle de veille budgétaire afin que les contributions communales restent raisonnables. En effet, toute hausse importante de ces contributions a des répercussions directes sur les finances des communes membres.

M le Président le remercie pour son accueil.

Puis Mme Bagnol procède à l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

M Oliosio est proposé comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé.

Le compte rendu du comité syndical du 14 février 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président présente la première question inscrite à l'ordre du jour :
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2DE CLASSE NON TITULAIRE

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif 2de classe non titulaire pour accroissement de l'activité du syndicat du 1^{er} avril au 31 octobre 2013 et ce

conformément au premier de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le poste est ouvert pour 12h00 sur le grade d'adjoint administratif 2de classe, IB 310, IM 313. Les crédits budgétaires afférents au poste sont prévus dans le budget primitif 2013 et le tableau des effectifs sera donc modifié.

Cette question est votée à l'unanimité.

Puis il cède la parole à Mme Bakour qui présente le **COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2012**

En section de fonctionnement

Il a été émis pour 577 978,99 € de mandats et il a été encaissé pour 633 121,05 € de titres. La balance entre les dépenses et les recettes permet de dégager un excédent de 55 142,06 €.

En section d'investissement

Il a été émis pour 1 525 410,46 € de mandats et encaissé pour 1 826 285,73 € de recettes. La balance entre les dépenses et les recettes dégage un excédent de 300 875,27 €.

Avec les reports du compte administratif de 2011, le compte administratif 2012 laisse donc apparaître en résultat final, un excédent de fonctionnement de 56 341,08 € et un excédent d'investissement de 39 994,84 €.

Par ailleurs ; en section d'investissement, il y a des Restes à Réaliser (RAR), tant en dépenses qu'en recettes, qui seront reportés dans le Budget Primitif 2013. Ces RAR proviennent des engagements comptables non mandatés et des recettes certaines non titrées au 31 décembre 2012 : il y a 568 209,67 € en dépense et 671 777,00 € en recette.

Monsieur le Président est invité à sortir de la salle afin de procéder au vote.

Le Compte administratif et le Compte de gestion sont votés à l'unanimité.

Suite au vote du compte administratif, l'assemblée peut procéder à **L'AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2013**

Compte tenu de ce qui a été voté précédemment :

L'excédent de fonctionnement est repris au chapitre "002 excédent de fonctionnement reporté" pour 56 341,08 €.

L'excédent d'investissement de 39 994,84 € est repris au chapitre "001 excédent d'investissement capitalisé" et servira à financer des opérations d'investissement.

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

Mme Bakour présente le **BUDGET PRIMITIF 2013**

Ce Budget Primitif est conforme au Débat d'Orientation Budgétaire du comité syndical du 14 février 2013.

En section de fonctionnement, compte tenu du résultat du CA 2012 et de l'affinage des recettes prévus, la contribution communale est conforme à celle prévue au Débat d'Orientation Budgétaire en février. Elle s'élève donc à 530 000,00 €.

Le virement du chapitre 023 en dépense de fonctionnement, est affecté au 021 en recette d'investissement et permet donc de dégager de l'autofinancement pour les opérations d'investissement.

En section d'investissement, des recettes nouvelles ont été confirmées depuis le DOB de février. La préfecture a confirmé que le Syndicat avait atteint ses objectifs afin de bénéficier du Fond de Compensation de la TVA à N+1, soit une recette attendue d'environ 200 130 €.

M Margaillan précise que la hausse de la contribution par rapport à l'année 2012 (soit + 7 000 €) correspond à moins que l'inflation soit moins de 1%.

Par ailleurs, Mme Bakour souligne aux élus que la contribution inclut toujours le remboursement de l'emprunt qui a été contracté pour les bassins de rétention de Carpentras. En effet, la restitution de ce patrimoine, suite à la modification des statuts syndicat ne sera sûrement pas effective en juin 2013 (date d'échéance de l'emprunt). M Gandon indique qu'il va demander aux services administratifs de Carpentras où en est ce dossier.

Mme Bakour précise que seuls les services financiers et administratifs de la commune bloquent car les services techniques ont bien fait la réception des ouvrages.

Le budget primitif 2013 est voté à l'unanimité.

Mme Bakour poursuit par la dernière question inscrite à l'ordre du jour : la **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION SUR LES DIGUES CLASSEES DU BASSIN VERSANT**

En 1998, le comité syndical avait approuvé la mise en place d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) prescrit par le SPERA. Depuis, l'EPAGE réalise annuellement l'entretien des cours d'eau de son bassin suivant le cycle établi par le PPRE. La période de retour des interventions sur les différents tronçons s'échelonne de 1 à 5 ans suivant les objectifs de gestion. Néanmoins, ce plan ne permet pas d'intervenir sur des cours d'eau non programmés dans l'année.

Le présent projet a pour objectif de combler ce manque par l'utilisation d'un marché à bons de commande conclu pour 4 ans. Ce marché a pour objet de réaliser des

travaux ponctuels sur les berges des cours d'eau dans le périmètre d'intervention de l'EPAGE SOMV.

Les types d'intervention peuvent être répartis selon neuf familles de prix :

- les travaux de restauration et d'entretien de la végétation,
- les travaux de terrassement,
- les fournitures diverses,
- les protections de berges en techniques végétales,
- les protections de berges en techniques minérales,
- les protections de berges en techniques mixtes,
- les travaux divers,
- les prestations en dépenses contrôlées,
- les prestations extérieures.

Un récapitulatif financier établi sur les deux dernières années montre que l'EPAGE SOMV a réalisé environ 100 000 euros/an pour ce type de travaux. Dans ce contexte, le montant de la dépense à financer pour une durée de 4 années s'élève à 400 000,00 € .T.

Plan prévisionnel de financement :

Conseil Régional PACA	30 %	120 00,00 €
Conseil Général Vaucluse	20 %	80 000,00 €
EPAGE SOMV (autofinancement ou emprunt)	50 %	200 000,00 €
		400 000,00 €
Total HT		78 400,00 €
TVA (19,6%)		478 400,00 €
TOTAL TTC		

Le type de marché envisagé est un marché à bons de commande (article 77 du Code Marchés Publics), renouvelable à concurrence de 4 ans.

Il est nécessaire d'approuver le projet de travaux d'entretien et de réparation ponctuelles des berges-digues, ainsi que son plan de financement et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Les questions diverses sont ensuite abordées :

M Freychet félicite M Oubrier, technicien du syndicat pour sa réactivité concernant des travaux sur Caromb au vallat des chandeyrolles.

M Mourizard dit que le Maire d'Aubignan a reçu une pétition de riverains du lotissement du quartier « Sous les eaux ». Il demande où en est le dossier.

Mme Bakour lui répond que le problème est double, à la fois le réseau pluvial a des exutoires trop bas dans le lit du Brégoux, et à la fois les déchets de coupe lors de l'entretien du lit s'accumulent et « envasent » le lit mineur.

Elle répète ce qui a été dit à M Rey lors du précédent comité de février 2013, à savoir que lors de l'exécution du PPRE 2013, un curage sera prévu devant les exécutoires des sorties des tuyaux EP. En revanche, le projet d'aménagement du lit mineur du Brégoux, pour éviter l'envasement du lit, ne se fera qu'après constitution et instruction d'un dossier loi sur l'eau, ce qui prendra plus de temps.

Enfin, M Margailan indique que l'EPAGE change de photocopieur et demande si des communes seraient éventuellement intéressées pour le récupérer l'ancien. Si c'est le cas, il faut rapidement qu'elle se fasse connaître pour définir les modalités.

La séance est levée à 19h30 les élus peuvent déguster le vin de l'amitié.